



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement

Question écrite n° 119101

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la nécessité pour la justice de combattre les « marchands de sommeil » dans le département de la Seine-Saint-Denis. En effet, du fait de la présence d'une population laborieuse et souvent d'origine étrangère importante, les difficultés pour se loger dans le département occasionnent l'existence d'un grand nombre de marchands de sommeil qui exploitent de pauvres malheureux, souvent dans l'habitat indigne, avec des loyers indécents et élevés. Ces marchands de sommeil doivent être poursuivis, avec fermeté et détermination, si l'on veut éviter que ce phénomène ne se répande dans la Seine-Saint-Denis et dans l'Île-de-France. La chancellerie se devrait de mener une sensibilisation et une information fortes en ce domaine, pour obtenir des poursuites, après la collaboration des populations concernées. Il lui demande donc quelles initiatives il compte prendre en ce sens pour mieux endiguer ce phénomène inquiétant.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119101

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2045